

Pour la section d'investissement, les prévisions globales 2018 (BP+DM) étaient de :
4 021 722,93 € pour les recettes réelles et de **6 038 114,41 €** pour les dépenses réelles.

L'exécution budgétaire :

• en dépenses réelles, est de		
dépenses réalisées	5 960 741,17€	soit un taux de 98,7 %
Restes à réaliser 2018	3 930 444,61 €	65,1 %
	2 030 096,56 €	33,6 %
• en recettes réelles, est de	3 837 315,99 €	soit un taux de 95,4 %
recettes réalisées	2 811 488,06 €	69,9 %
Restes à réaliser 2018	1 025 827,93 €	25,5 %

Contenus des recettes et dépenses de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général

Elles comprennent, les dépenses d'eau, d'assainissement, d'électricité, de gaz, de carburant, d'entretien des bâtiments, du matériel, des véhicules, de la voirie, des terrains, de locations de matériel et bâtiments, d'assurances, de maintenance, de téléphonie, d'affranchissement, de documentations, de fournitures scolaires et administratives, d'impôts fonciers, de formation du personnel, d'honoraires, de cachets des spectacles, de réception, de fêtes et cérémonies, de publications, etc...

Charges de personnel et dépenses assimilées

Elles regroupent : les rémunérations des personnels titulaires et non titulaires de droit public, les rémunérations d'emplois d'insertion, les primes, les charges sociales, les cotisations aux caisses de retraite et à l'ASSEDIC, les cotisations au Centre de Gestion et au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, les prestations familiales versées directement, l'assurance du personnel, la médecine du travail...

Autres charges de gestion courante

Elles sont constituées par les subventions aux associations, les contributions aux syndicats intercommunaux, au CEPIV, au CCAS, au SDIS, à l'enseignement privé, aux services communs intercommunaux, les indemnités des élus.

Atténuation de produits

Figure à ce chapitre de dépenses, le montant du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes).

Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Charges exceptionnelles

Ce chapitre comprend essentiellement les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Recettes de fonctionnement

Atténuation de charges

Ce chapitre comprend le remboursement des salaires et charges de personnel, les absences pour des affectations de longue durée et les aides de l'Etat pour les emplois d'insertion.

Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre comprend les produits des services (cantines, spectacles, ALSH, école de musique), la redevance de la carrière, les redevances d'occupation du domaine public (Opérateurs de réseaux...), le remboursement des frais de personnel par les budgets annexes (eau, assainissement, camping) et le SMUERR.

Impôts et taxes

Ce chapitre comprend le produit des impôts locaux, de la surtaxe, de la taxe sur les pylônes électriques, de l'attribution de compensation, du FNGIR, de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Dotations et participations

Ce chapitre comprend la dotation globale de fonctionnement, les allocations compensatrices liées aux impôts locaux, la DSC, les subventions et participations de fonctionnement versées à la commune (Etat, Région, Département, CAF/MSA..).

Autres produits de gestion courante

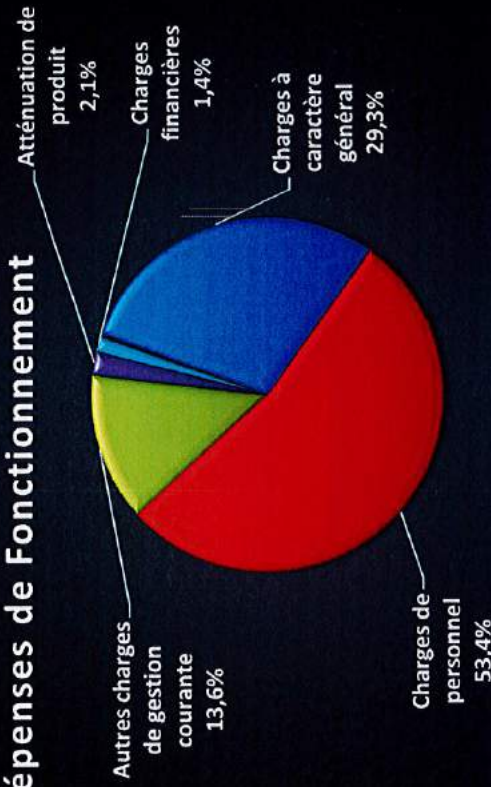
Ce chapitre comprend les loyers et remboursement de charges locatives perçus par la commune.

Produits exceptionnels

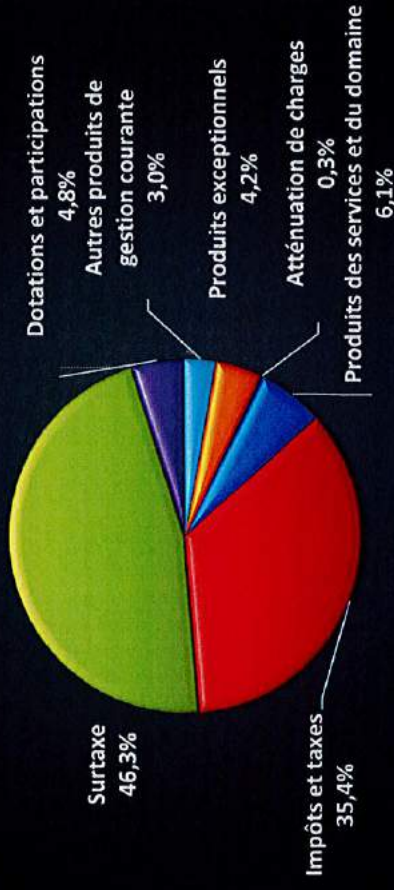
Ce chapitre comprend les remboursements de sinistres par les assurances et les cessions d'actifs. Les montants peuvent varier de manière importante d'une année à l'autre.

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT : PRESENTATION PAR CHAPITRES

Dépenses de Fonctionnement



Recettes de Fonctionnement



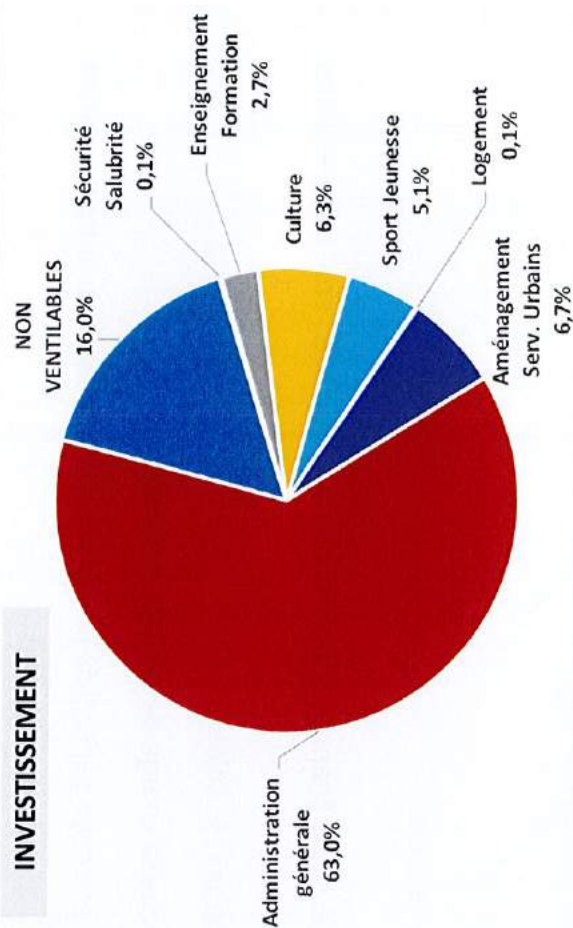
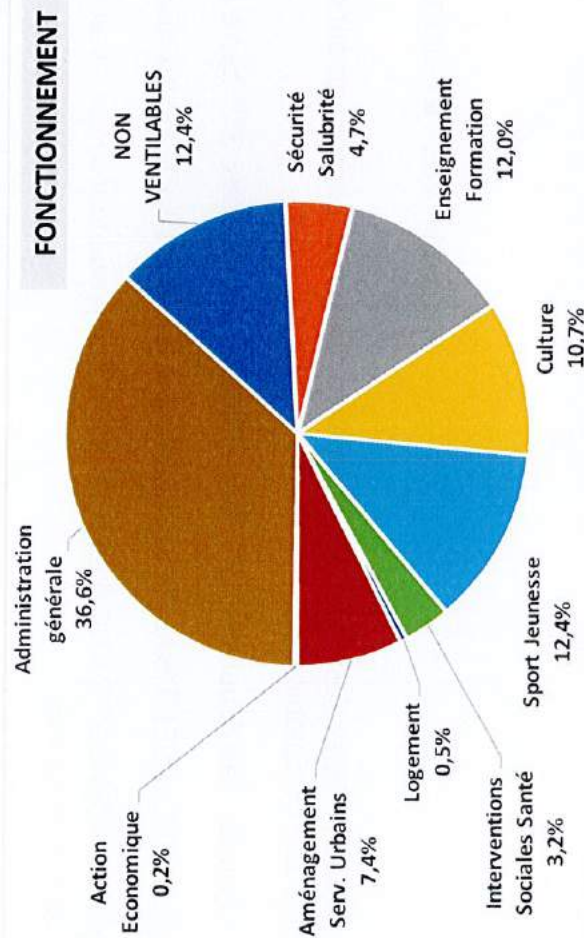
Evolution de la capacité d'autofinancement nette entre 2016 et 2018

EXECUTION BUDGETAIRE 2018

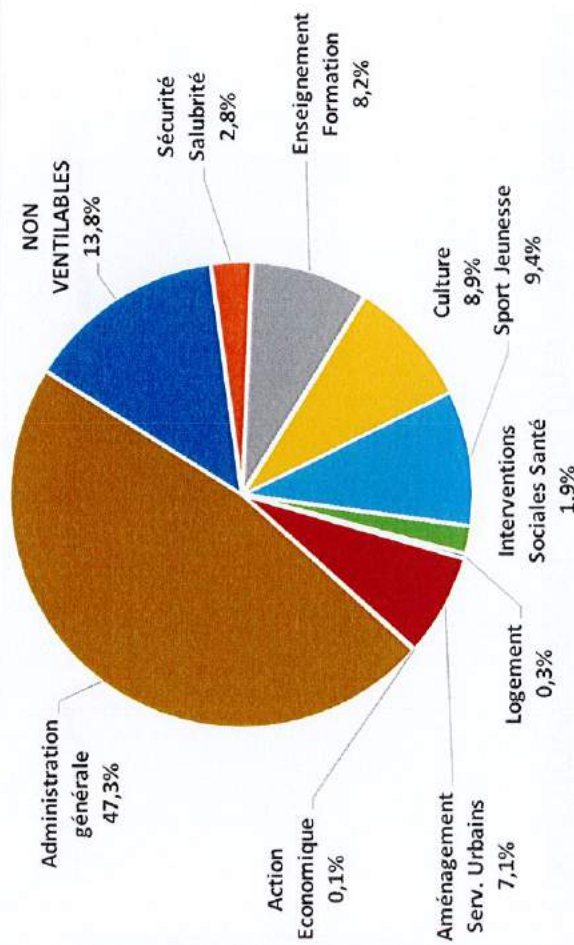
Recettes réelles de fonctionnement	7 775 868,56 €
Dépenses réelles de fonctionnement	5 528 994,97 €
CAF Brute 2018	2 246 873,59 €
remboursement capital annuité	349 236,06 €
CAF nette 2018	1 897 637,53 €
CAF nette 2017	1 963 198,69 €
CAF nette 2016	1 588 087,24 €

La maîtrise des dépenses de gestion, un niveau de surtaxe d'environ 3 500 000 € par an et l'absence de nouveaux emprunts a permis de stabiliser la CAF nette à un niveau élevé depuis 3 ans. Les marges de manœuvre financières permettent ainsi le recours à l'emprunt pour le financement des projets d'investissement jusque-là subventionnés et/ou autofinancés.

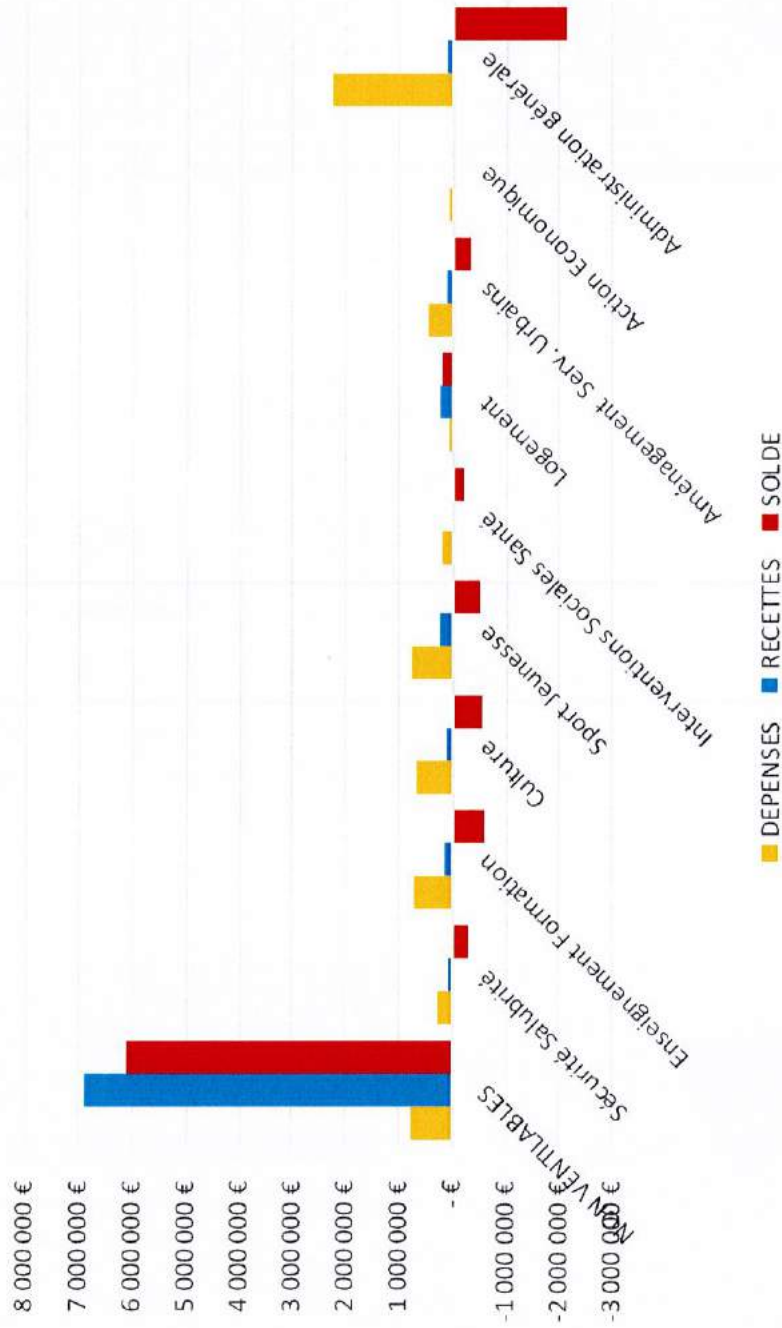
DEPENSES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT : PRESENTATION PAR FONCTIONS



Dépenses : Fonctionnement et Investissement



FONCTIONNEMENT : solde financier par fonctions



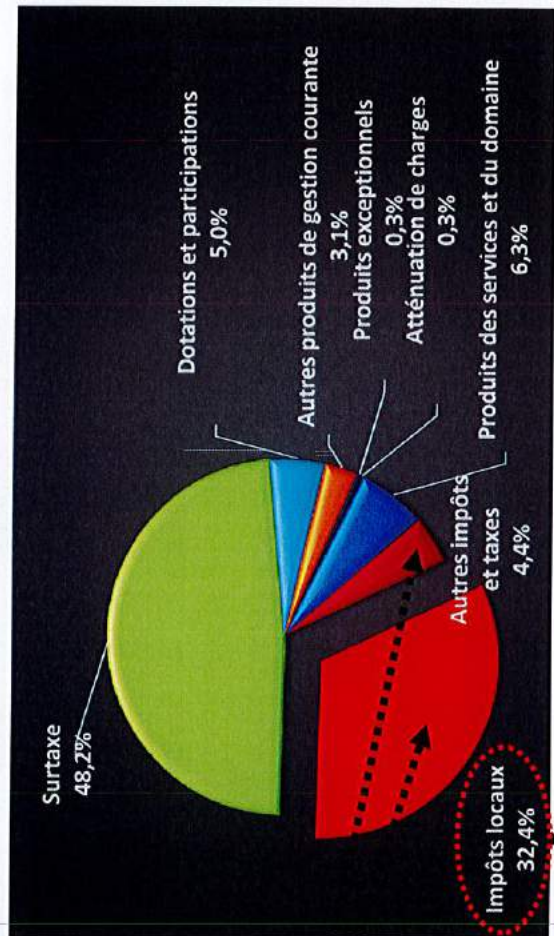
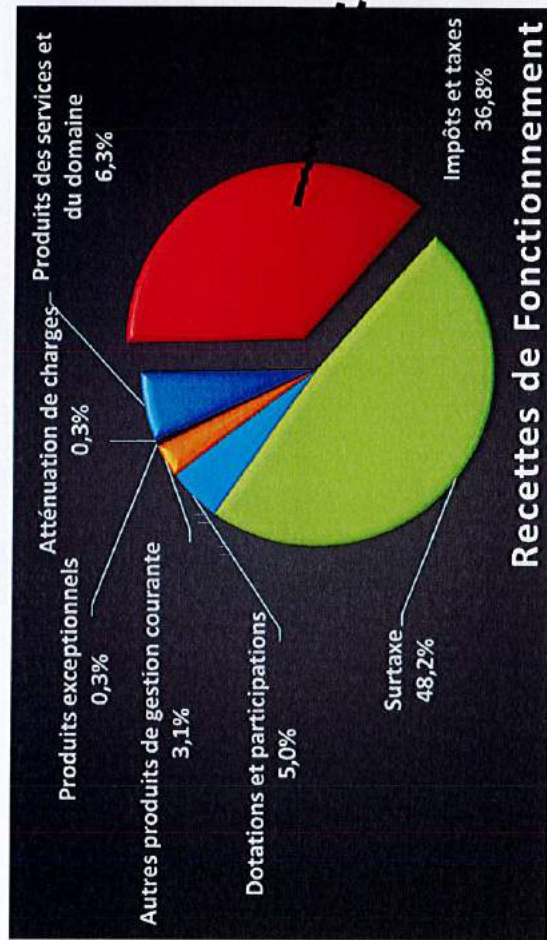
Ce graphique synthétise les dépenses et recettes réelles de fonctionnement et le solde financier par fonctions telles qu'elles sont prévues dans la nomenclature comptable M14.

1^{ère} barre (jaune) : les dépenses, 2^{ème} barre (bleue) : les recettes, 3^{ème} barre (rouge) : le solde

La catégorie « NON VENTILABLES » comporte les taxes et impôts locaux ainsi que la charge de la dette (intérêts).

La catégorie « ADMINISTRATION GENERALE » comprend tout ce qui a trait à l'entretien général du patrimoine communal et au fonctionnement des services communaux.

Focus sur les RECETTES de la section de fonctionnement



Les impôts locaux
représentent

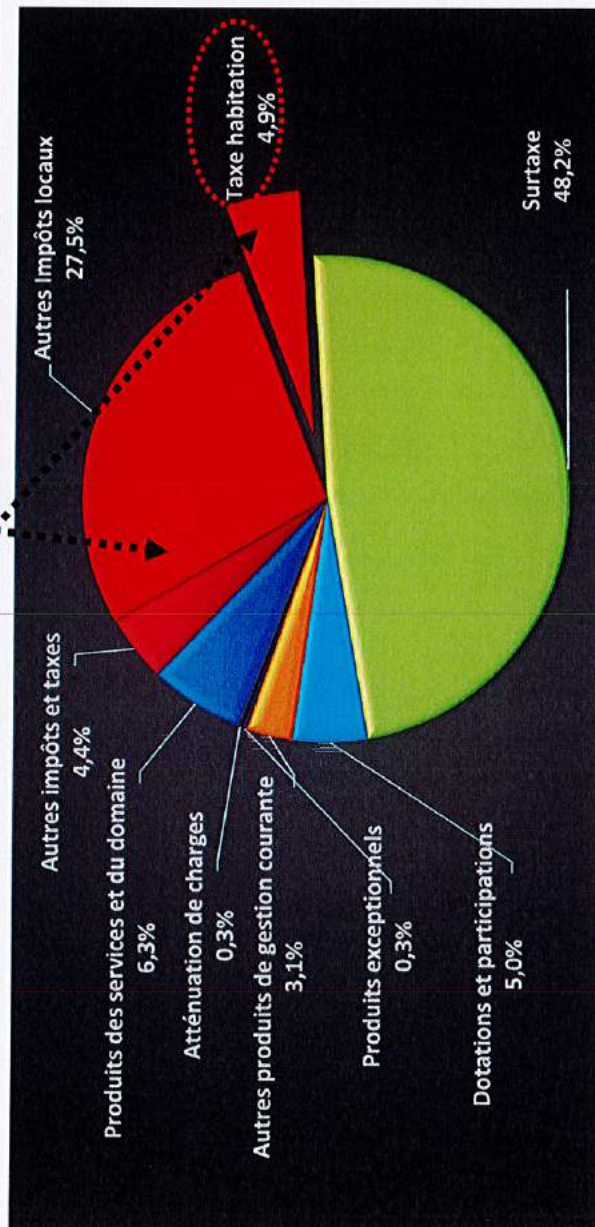
32.4 %

des recettes de
fonctionnement

La Taxe d'Habitation
représente

4.9 %

des recettes de
fonctionnement



La surtaxe représente

48.2 %

des recettes de
fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont structurées à 85 % par les impôts et taxes dont seulement **24.7 %** sur lesquels la commune dispose d'un réel pouvoir fiscal.

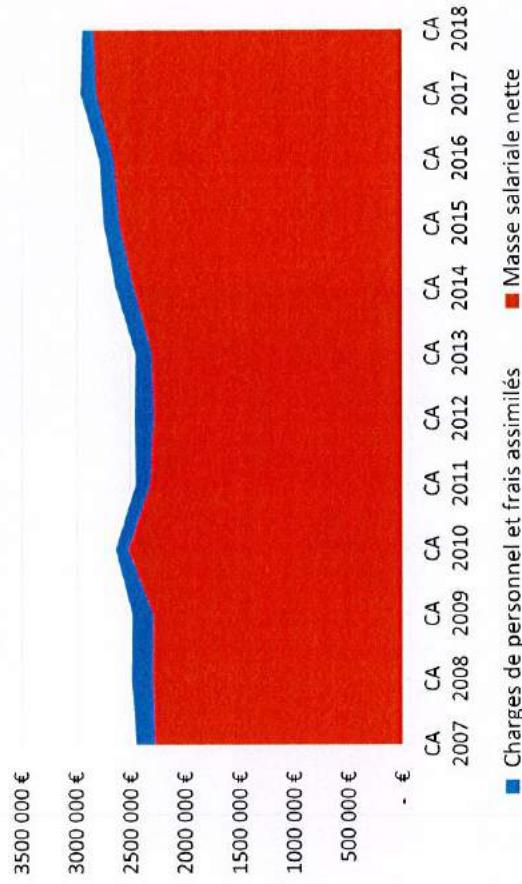
2) Focus : Charges de personnel et frais assimilés

Sur la période 2007-2018 les dépenses de personnel augmentent de : (soit une hausse annuelle moyenne de %) :

Masse salariale (chapitre 012)

- Rémunérations personnel titulaire et non titulaire (rémunération principale + primes)
- Cotisations sociales
- Cotisations retraites
- Cotisations chômage
- Médecine du travail
- Assurance personnel
- Cotisations CDG et CNFPT

Evolution Masse Salariale 2007-2018



La masse salariale GLOBALE diminue de : **10 968 €** entre 2017 et 2018, soit une baisse de **0.37 %**.

La masse salariale nette est égale à la masse salariale diminuée du montant des remboursements (maladie / AT et des aides perçues de l'Etat pour les contrats aidés).

Traitement indiciaire et régime indemnitaire Contrats aidés	CA 2017		CA 2018		en % des dépenses 012 / 2018	
Rémunération Principale titulaires	1 582 623 €		1 578 438 €		53,4 %	
Autres Indemnités titulaires	87 189 €		93 268 €		2,9 %	3,2 %
Rémunérations Non Titulaires	309 391 €		343 714 €		10,4 %	11,6 %
Emplois Insertion – Emplois d'avenir	22 422 €		5 940 €		0,8 %	0,2 %

Orientations pour 2018 pour les dépenses de personnel :

Une grande vigilance devra être observée afin de conserver des marges de manœuvre permettant de répondre aux besoins spécifiques tout en assurant la continuité du service public (saisonnalité, pics d’activités, absences).

Par ailleurs, l’amélioration des conditions de travail sera poursuivie dans un souci de bien-être au travail et de prévention des accidents ainsi que la formation du personnel dans le cadre du plan de formation proposé par la collectivité et adopté en Comité Technique le 1^{er} avril 2016.

Evolution des emplois permanents	A	B	C	TOTAL
Au 31.12.2016	5	20	52	77
Au 31.12.2017	5	18	54	77
Au 31.12.2018	6	18	54	78

Au 31 décembre 2018, la collectivité employait 51 femmes et 27 hommes sur emploi permanent (fonctionnaires et non titulaires sur emplois permanents)

Etat des lieux de la parité

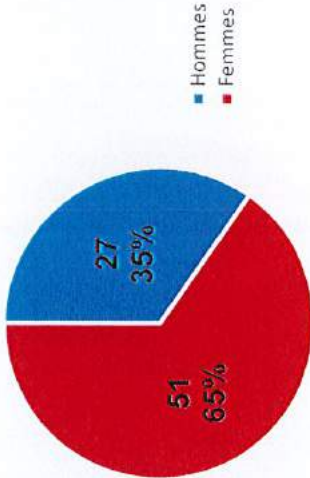
Depuis le 1^{er} janvier 2016 et conformément à la loi du 4 août 2014 pour l’égalité réelle entre

GENRE	FONCTIONNAIRE	CONTRACTUEL	ENSEMBLE DES AGENTS SUR EMPLOIS PERMANENTS
Femmes	45	6	51
Hommes	23	4	27

femmes et les hommes, les conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants doivent examiner, préalablement au projet de budget, un rapport sur la situation en matière d’égalité entre les femmes et les hommes (décret publié au JO du 28 juin 2015).

Bien que non obligatoire pour la commune de Volvic, ce volet est abordé dans le document.

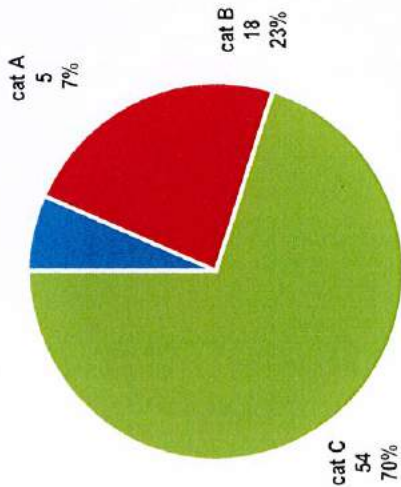
les



Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20190228-17-2019-DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

Effectif par genre – Filière

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	16	1
Technique	15	17
Culturelle	9	5
Sportive		1
Médico-sociale	5	
Police	1	2
Incendie		
Animation	5	1
Hors filière		
TOTAL	51	27



Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique (fonctionnaires et non titulaires sur emplois permanents)

Nombre d'agents	CATEGORIES		
	A	B	C
SEXE			
Hommes	1	6	20
Femmes	5	12	34
			TOTAL
			27
			51

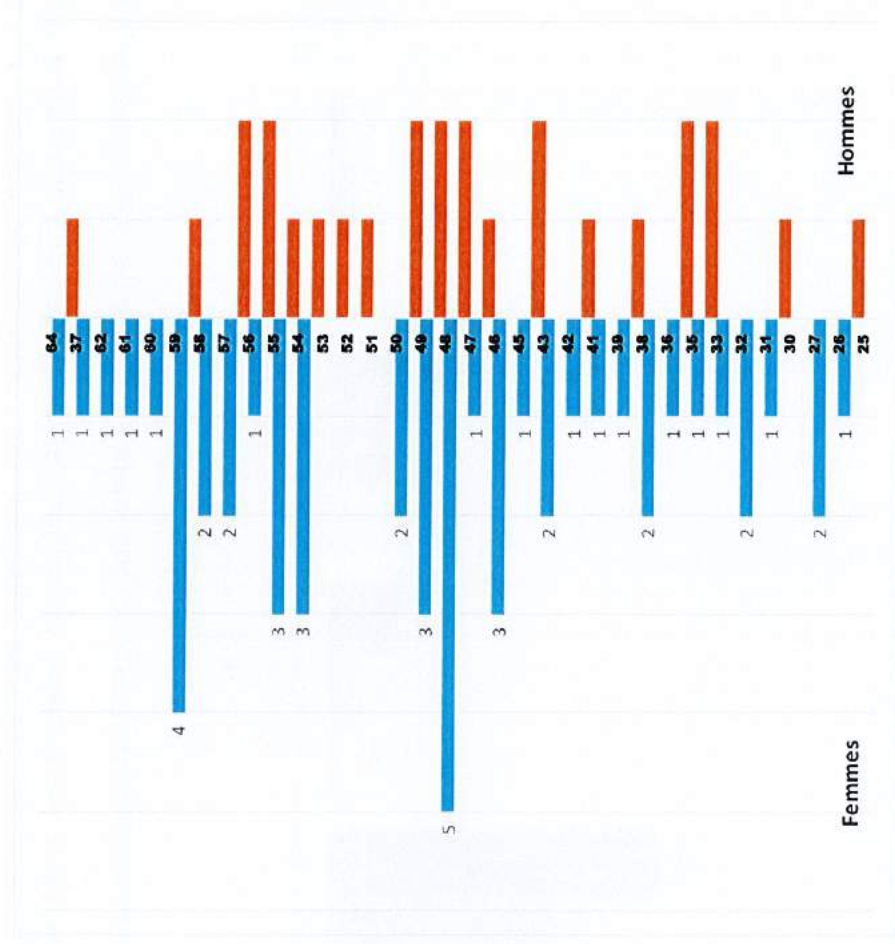
L'âge

Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20190228-17-2019-DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

La moyenne d'âge pour l'ensemble du personnel sur emplois permanents est de : **46.5 ans**

Femmes : 47.3 ans

Hommes : 45.1 ans



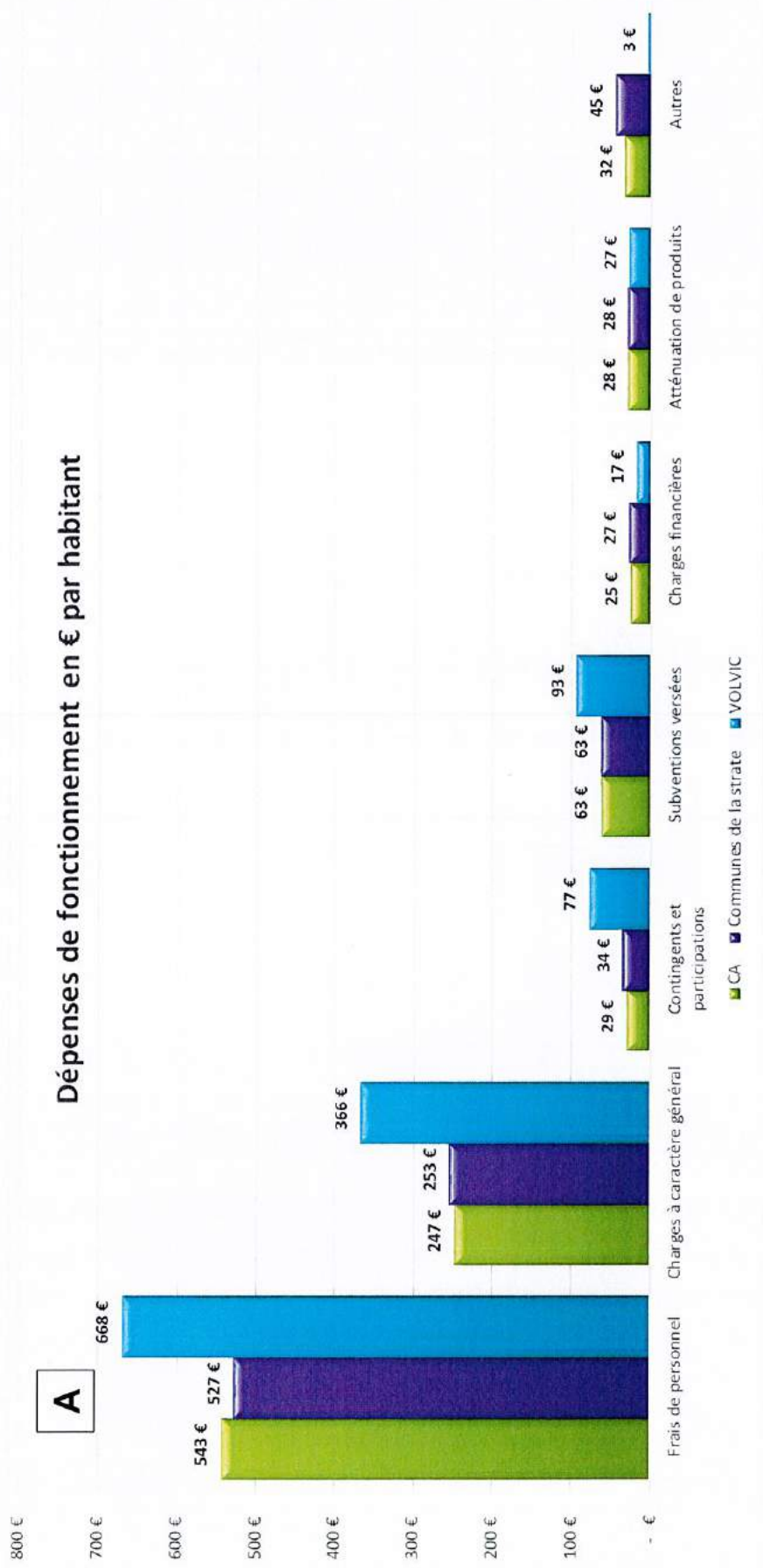
Le temps de travail

Les services de la commune fonctionnent sur une base de 35 heures par semaine.

Un régime d'astreinte et des cycles de travail ont été actualisés afin d'assurer au mieux la continuité du service public.

3) *Eléments de comparaisons budgétaires*

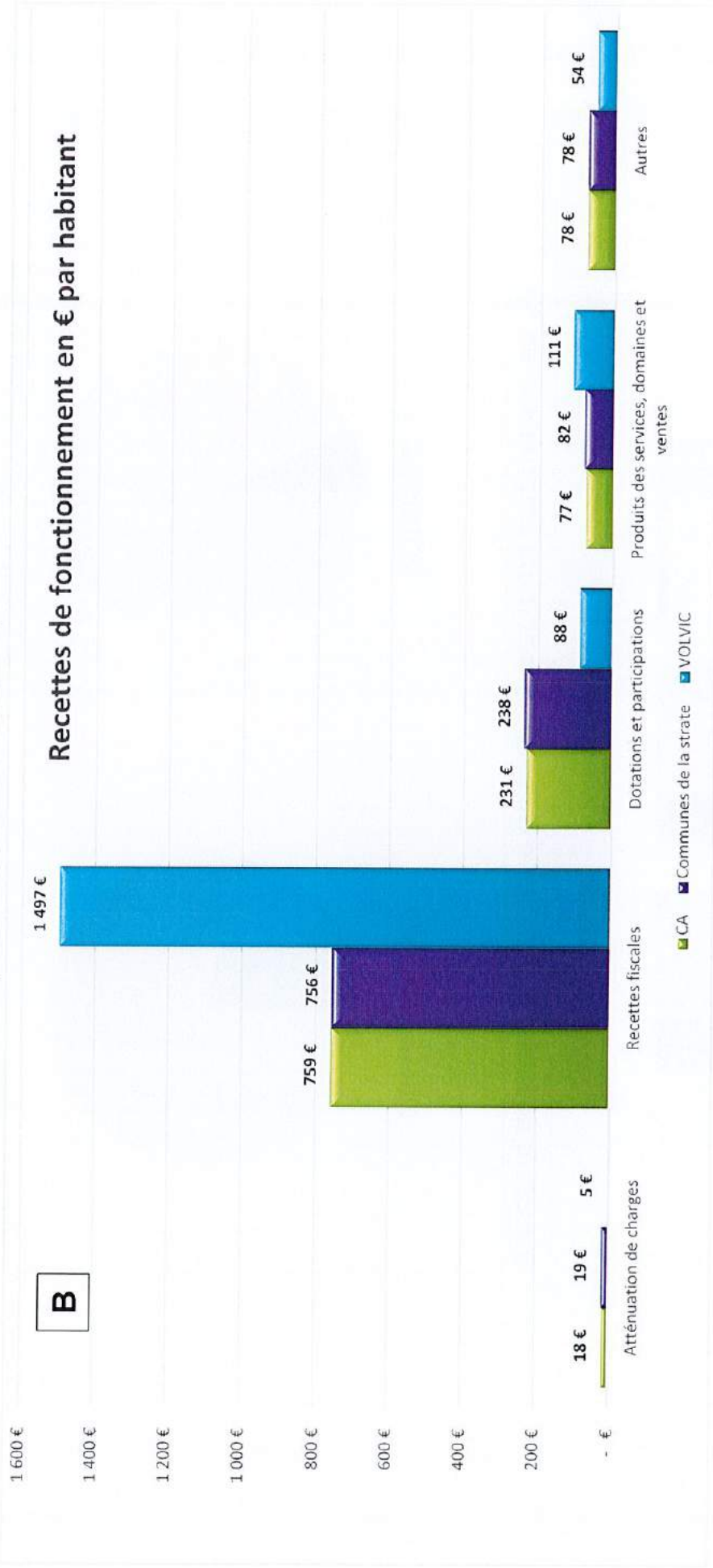
Des éléments détaillés de comparaison figurent en annexe



Dans ce graphique sont retracées les dépenses de fonctionnement 2017 pour les communes de la strate 3 500 à 10 000 habitants.

Pour chaque bloc, la première barre (vert) prend en compte les dépenses des communes qui appartiennent à une communauté d'agglomération, la deuxième barre (violet) globalise l'ensemble des communes de la strate et la troisième barre (bleu) correspond aux données de VOLVIC.

Les valeurs retenues pour la commune de Volvic sont celles du compte administratif provisoire 2018.



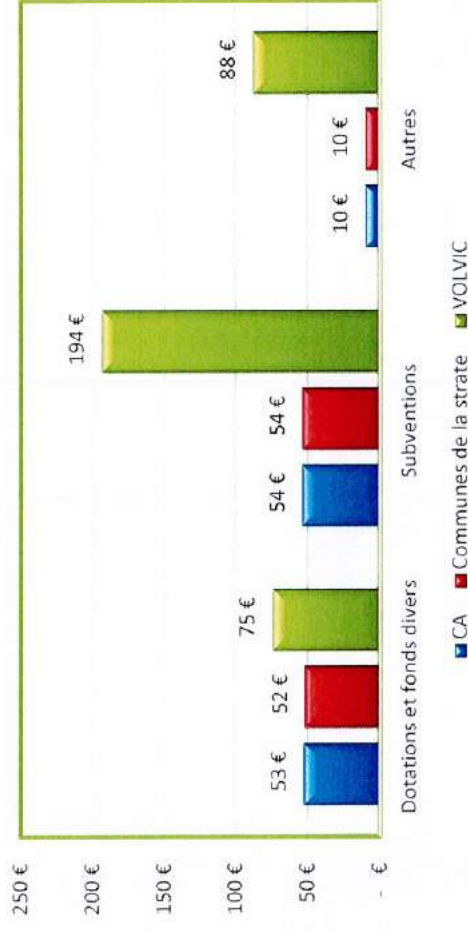
Pour établir les comparaisons entre la commune de Volvic, les communes appartenant à une commune d'agglomération et les communes de la strate, les deux graphiques (A) et (B) doivent être pris en compte :

- **recettes réelles de fonctionnement**
- **dépenses réelles de fonctionnement**

Si la commune a des recettes fiscales proches du double de celles des communes de la strate, en revanche elle perçoit des dotations très nettement inférieures à la moyenne des communes de la strate (2/3 en moins environ).

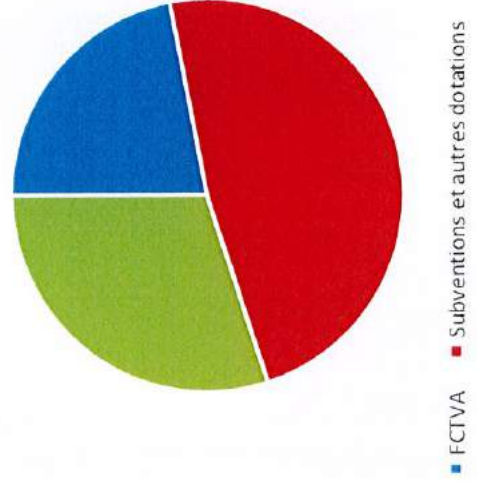
Les charges à caractère général et les dépenses de personnel sont supérieures à la moyenne des communes de la strate. Elles comportent notamment le coût des services tels que le péri-scolaire, l'éducation, la culture...

Recettes d'investissement en € par habitant

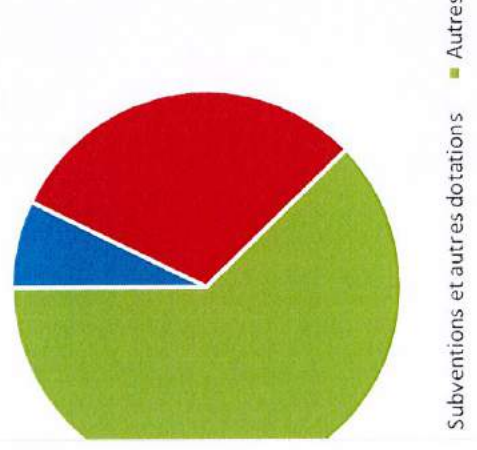


Structure des recettes réelles d'investissement (hors emprunts et en %)

Communes 2017



VOLVIC 2018



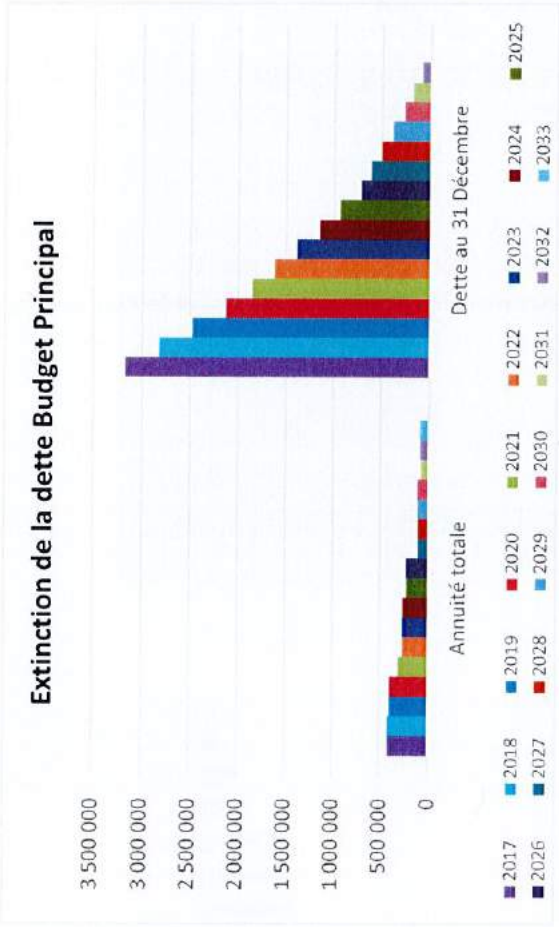
b) Dette communale

Extinction de la dette Budget principal

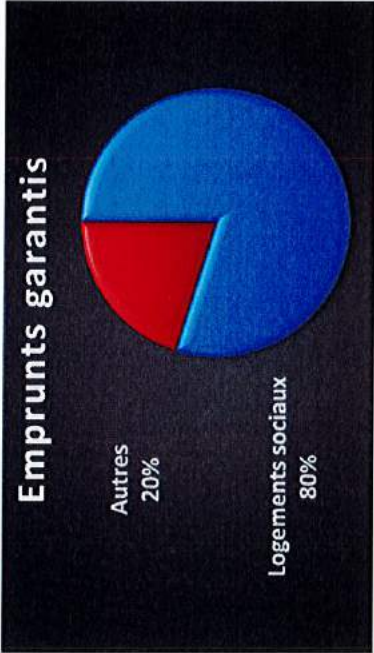
Année	Annuité totale	Dette au 31 Décembre
2017	420 545.11	3 175 718.69
2018	419 924.07	2 827 268.77
2019	402 630.61	2 485 729.72
2020	401 803.14	2 135 465.31
2021	314 533.30	1 863 176.17
2022	267 746.84	1 631 275.15
2023	269 224.91	1 391 842.73
2024	260 070.05	1 155 320.50
2025	230 177.11	942 887.44
2026	233 045.63	721 959.49
2027	110 172.74	618 063.27
2028	113 314.03	509 683.48
2029	116 600.87	396 619.12
2030	120 039.86	278 661.93
2031	89 377.96	189 853.88
2032	93 186.85	97 027.45
2033	97 168.89	0.00



Les emprunts figurant au budget général sont souscrits à taux fixe pour 53 % de la dette totale et à taux variable / pour 47 % de la dette totale du budget principal



Sans nouvel emprunt, la dette du budget communal s'éteint en 2033.
Les annuités de remboursement décroissent par paliers réguliers.



Les emprunts garantis par la commune concernent le logement social pour 80 % et des structures publiques pour 20 %.

Extinction de la dette Budget Annexe Eau

La dette du service public de l'eau comprend 2 emprunts à taux fixe dont les remboursements s'achèvent en 2026 et 2041. L'annuité décroît d'environ 10 000 euros entre 2017 et 2019. Il est donc possible de recourir à l'emprunt pour financer des travaux sans modifier les conditions d'équilibre actuel du budget annexe de l'eau.

■ Annuité totale ■ Dette au 31 Décembre

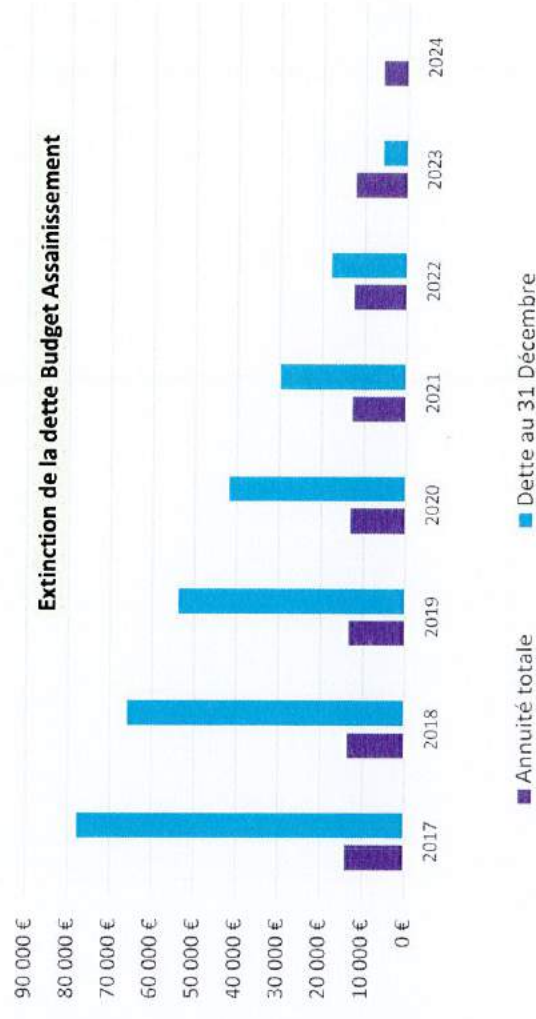
Extinction de la dette Budget Eau



Extinction de la dette Budget Annexe Assainissement

La dette du service public de l'assainissement comprend un seul emprunt à taux fixe dont le remboursement s'achève en 2024. L'annuité de la dette enregistre une faible diminution (un peu moins de 600 €) sur la période 2017-2019. Tout emprunt supplémentaire pour financer des travaux aura donc un impact sur l'équilibre actuel du budget annexe de l'assainissement.

Année	Dette au 1er Janvier	Annuité totale	Dette au 31 Décembre
2017	90 000,00	14 060,56	78 000,00
2018	78 000,00	13 771,36	66 000,00
2019	66 000,00	13 482,16	54 000,00
2020	54 000,00	13 192,96	42 000,00
2021	42 000,00	12 903,76	30 000,00
2022	30 000,00	12 614,56	18 000,00
2023	18 000,00	12 325,36	6 000,00
2024	6 000,00	6 054,23	0



A. Ratios

Les ratios budgétaires présentés dans les tableaux ci-dessous permettent de suivre leur évolution sur une période de trois ans : 2016 à 2018
Les valeurs sont extraites des comptes administratifs du budget général.

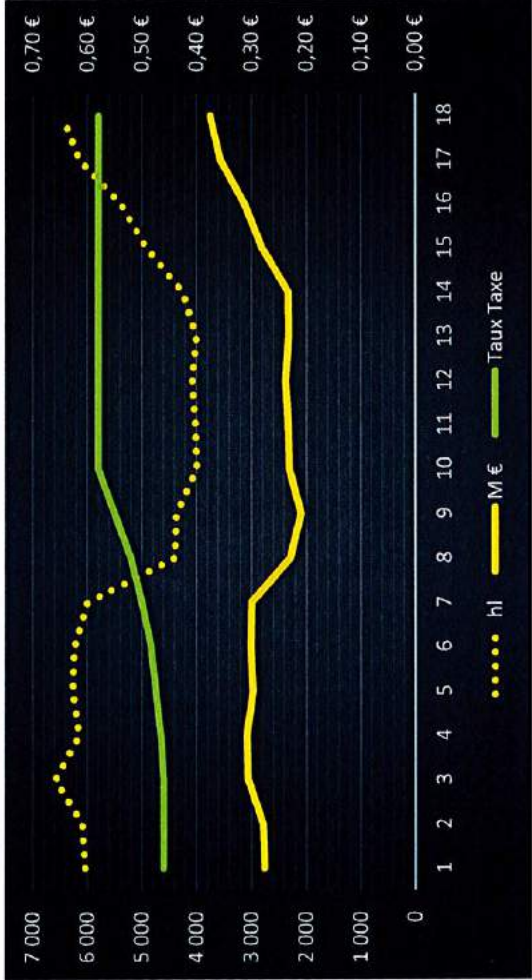
Commune de VOLVIC

SECTIONS BUDGETAIRES	2016		2017		2018	
	Montants en €	Montants en €/hab	Montants en €	Montants en €/hab	Montants en €	Montants en €/hab
FONCTIONNEMENT						
Total des produits de fonctionnement = A	7 281 367 €	1 592 €	7 915 490 €	1 750 €	7 775 869 €	1 760 €
dont						
Impôts locaux	1 516 676 €	332 €	1 549 920 €	343 €	1 579 628 €	358 €
Autres impôts et taxes	4 381 647 €	958 €	4 837 348 €	1 070 €	5 033 013 €	1 139 €
Dotations Globales de Fonctionnement	137 752 €	30 €	7 701 €	2 €		
Total des charges de fonctionnement = B	5 476 187 €	1 198 €	5 613 211 €	1 241 €	5 528 995 €	1 251 €
dont						
Charges de personnel	2 798 338 €	612 €	2 963 848 €	655 €	2 952 880 €	668 €
Achats et charges externes	1 680 308 €	367 €	1 716 763 €	380 €	1 617 316 €	366 €
Charges financières	91 471 €	20 €	91 006 €	20 €	76 573 €	17 €
Contingents	393 503 €	86 €	398 263 €	88 €	396 923 €	90 €
Subventions versées	212 073 €	46 €	226 835 €	50 €	237 975 €	54 €
RESULTAT COMPTABLE A-B	1 805 180 €	395 €	2 302 279 €	509 €	2 246 874 €	509 €
INVESTISSEMENT						
Total des ressources d'investissement = C	804 925 €	174 €	1 037 276 €	229 €	2 811 488 €	622 €
dont						
Dettes bancaires et assimilées						
Subventions reçues	112 509 €	24 €	221 116 €	49 €	857 254 €	194 €
FCTVA	264 489 €	57 €	58 898 €	13 €	201 771 €	46 €
Total des emplois budgétaires = D	2 000 804 €	433 €	2 017 628 €	446 €	3 930 445 €	890 €
dont						
Dépenses d'équipement	1 599 534 €	346 €	1 620 561 €	358 €	3 497 744 €	792 €
Remboursement des dettes bancaires	345 900 €	75 €	339 663 €	75 €	349 236 €	79 €
Besoin de financement résiduel = D - C	1 195 879 €	262 €	980 352 €	217 €	1 118 957 €	247 €

Volet fiscal

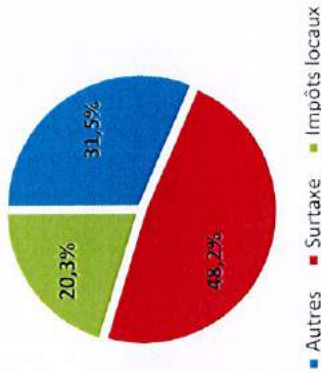
Evolution de la surtaxe des eaux minérales 2003 - 2018

Années	En Mhl	Taux de la Taxe	Recettes en M€
2003	6 579	0,46 €	3 059
2004	6 152	0,47 €	3 082
2005	6 268	0,47 €	2 971
2006	6 242	0,48 €	3 015
2007	5 997	0,50 €	2 999
2008	4 389	0,52 €	2 282
2009	4 364	0,55 €	2 098
2010	3 999	0,58 €	2 300
2011	4 020	0,58 €	2 332
2012	4 081	0,58 €	2 367
2013	4 005	0,58 €	2 323
2014	4 252	0,58 €	2 330
2015	4 919	0,58 €	2 809
2016	5 396	0,58 €	3 130
2017	6 151	0,58 €	3 567
2018	6 460	0,58 €	3 749



Par la progression continue des ventes depuis 2014, les volumes en hl en 2018 retrouvent un niveau proche de celui de 2003.

Recettes Réelles de Fonctionnement



Depuis 2015, les ventes en France enregistrent une progression soutenue. En 2018 la tendance à la hausse se confirme mais de manière plus modérée. Pour la quatrième année consécutive, les recettes liées surtaxe enregistrent une augmentation en 2018, soit une recette supplémentaire de 182 000 € par rapport à 2017.

La surtaxe compte pour 48,2 % des recettes réelles de fonctionnement en 2018 ce qui révèle une forte dépendance de l'équilibre du budget à cette recette.

Evolution des bases et taux des impôts locaux (TH - FB - FNB) : 2007 – 2018

Bases des Taxes Locales	2007	2008	2014	2015	2016	2017	2018	2019 *
Habitation	4 177 000 € variation	4 384 542 € 4,97%	5 337 000 € 2,47%	5 353 000 € 0,30%	5 618 000 € 4,95%	5 560 000 € -1,03%	5 667 000 € 1,92%	
Foncier Bâti	5 423 000 € variation	5 954 281 € 9,80%	7 260 000 € 1,48%	7 421 000 € 2,22%	8 198 000 € 10,47%	8 427 000 € 2,79%	8 689 000 € 3,11%	
Foncier non Bâti	34 400 € variation	37 503 € 9,02%	44 700 € -0,96%	44 300 € -0,89%	43 000 € -2,93%	42 700 € -0,70%	48 600 € 13,82%	

(*) bases 2019 non encore communiquées par la DGFIP

Taux Taxes Locales	2007	2008	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (**)
Habitation	4,94% variation	5,03% 1,82%	6,24% 7,03%	6,55% 4,97%	6,75% 3,05%	6,75% 0,00%	6,75% 0,00%	6,75% 0,00%
Foncier Bâti	10% variation	10,04% 0,40%	12,45% 7,05%	13,07% 4,98%	13,46% 2,98%	13,46% 0,00%	13,46% 0,00%	13,46% 0,00%
Foncier non Bâti	42,23% variation	43,03% 1,89%	53,36% 7,02%	56,03% 5,00%	57,71% 3,00%	57,71% 0,00%	57,71% 0,00%	57,71% 0,00%

Evolution des bases et des taux des impôts locaux 2007 – 2018

(*) Pour l'année 2019, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases est de 2,2 %.
A ce jour, l'administration fiscale n'a pas communiqué les bases taxables à la commune.

4. ACTIONS ET PROJETS

a) Actions prévues dans le diagnostic du Service Public de l'ASSAINISSEMENT

Localisation	Objectif attendu	Montant de l'opération	Priorité	Année	Aide Agence de l'Eau 35%	CG 20%	Montant à charge de la commune
SUPPRESSION DES REJETS DIRECTS							
Les Riaumes - route de Marsat	Supprimer les rejets de flux polluants dans le milieu naturel, améliorer la qualité de la masse d'eau au regard de la directive européenne	15 000 €	1	2015	5 250 €	3 000 €	6 750 €
Village d'Egaules - station d'épuration	Supprimer les rejets de flux polluants dans le milieu naturel, améliorer la qualité de la masse d'eau au regard de la directive européenne	7 000 €	1	2015			7 000 €
Tourtoule	Bassin versant le plus drainant de la commune de Volvic	220 000 €	6	2022	77 000 €	44 000 €	99 000 €
Remise en conformité des grilles	2 grilles à raccorder au réseau EP et 3 grilles à vérifier par temps de pluie	3 000 €	1	2015			3 000 €
AMELIORATION DE LA COLLECTE, DU TRANSFERT ET DU TRAITEMENT DE LA POLLUTION							
Rue du Pont Chaput	Supprimer les dépôts, améliorer les écoulements, réduire les mises en charge, supprimer les rejets de temps sec occasionnels par le DQ2	50 000 €	2	2016	17 500 €	10 000 €	22 500 €
Rue de la Liberté	Supprimer les dépôts, améliorer les écoulements, réduire les mises en charge	80 000 €	2	2016	28 000 €	16 000 €	36 000 €
Village d'Egaules	Améliorer la qualité des rejets	65 000 €	2	2016		19 500 €	45 500 €
TRAVAUX LIES A DES PROJETS D'URBANISATION							
Rue de la Libération	Réduire les rentrées d'eau météoriques dans le réseau d'assainissement	105 000 €	3	2016	36 750 €	21 000 €	47 250 €
Les Riaumes	Réduire les rejets de flux polluants par l déversoir d'orage du SIARR situé en limite de commune	455 000 €	4	2018	159 250 €	91 000 €	204 750 €
Les Moutys	Supprimer le DO du SIARR	360 000 €	5	2020	126 000 €	72 000 €	162 000 €
	TOTAL	1 360 000 €			449 750 €	276 500 €	633 750 €

Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20190228-17-2019-DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

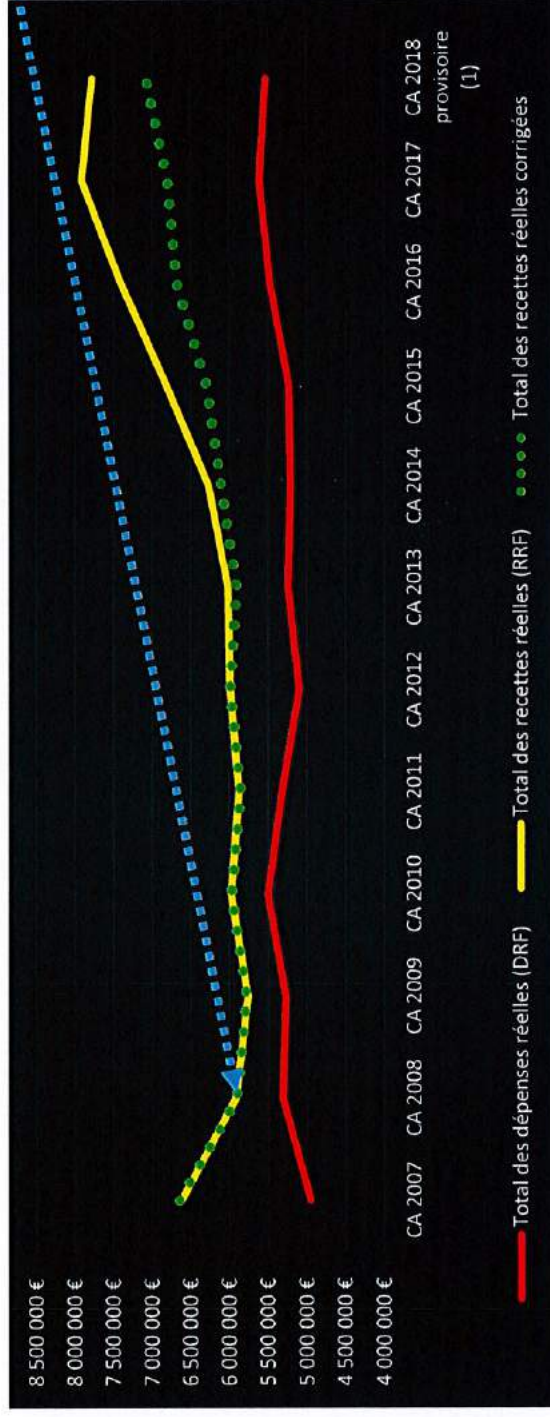
a) Actions prévues dans le cadre du diagnostic du Service Public de l'EAU POTABLE

Opérations de travaux limitée - Travaux de réhabilitation ponctuelle faisant suite au diagnostic						
Réservoir de la Barnière	10 000 €	2	2017			10 000 €
Réservoir de Tournol	3 000 €	2	2017			3 000 €
Station de pompage du Lac	15 000 €	2	2017			15 000 €
Stockage de produits de désinfection aux ST	2 000 €	2	2017			2 000 €
Réservoir de Thiolet	10 000 €	2	2017			10 000 €
Caplage de Mercenat	3 000 €	2	2017			3 000 €
Caplage d'Egaules	15 000 €	2	2017			15 000 €
Réservoir d'Egaules	20 000 €	2	2017			20 000 €
sous-total	78 000 €					78 000 €
Opérations de travaux limitée - Amélioration du complage						
Réservoir de Thiolet	2 500 €	1	2015			2 500 €
Réservoir d'Egaules	4 500 €	1	2015			4 500 €
Caplage de Mercenat	2 500 €	1	2015			2 500 €
Lutyl	2 500 €	1	2015			2 500 €
sous-total	12 000 €					12 000 €
Opérations de travaux limitée - suite à la campagne de corrélation acoustique						
service du bas	8 000 €	1	2016			8 000 €
service du haut	4 000 €	1	2016			4 000 €
sur tout le réseau	51 000 €	1	2016			51 000 €
sous-total	63 000 €					63 000 €
Opérations de travaux structurants						
service du bas	une meilleure gestion de la consommation en eau, notamment en période de pointe	3				
		3	2018 à 2020			4 000 €
		3				
		3				
		3				
service du haut	un stockage et donc le maintien de la distribution en cas de problème sur la ressource du Coulet	3	2018 à 2020			4 000 €
		3				
		3				
service du haut	un stockage et donc le maintien de la distribution en cas de fuite importante sur le réseau	3				
		3				
		3				
service du haut	un stockage pour la défense incendie	3				250 000 €
		3				
		3				
service du haut	accompagnement travaux D25	1	2015			270 000 €
		1				
		1				
service du haut	entretien, maintenance et secours (doublement Caplage Marcenat)	4				220 000 €
		4				
		4				
sous-total						1 420 000 €
Opérations de travaux dans le cadre du renouvellement des réseaux						
service du bas	entre 140 000 € et 340 000 €	chaque année				
service du haut	10 000 €	chaque année				10 000 €
sur l'ensemble du réseau	350 000 €					350 000 €
sous-total						350 000 €
Amélioration de la gestion du réseau et du service de l'eau						
sur l'ensemble du réseau	6 000 €	1	2015			6 000 €
sur l'ensemble du réseau	20 000 €	1	2015			20 000 €
sur l'ensemble du réseau	26 000 €					26 000 €
sous-total	1 945 000 €					1 945 000 €
TOTAL						

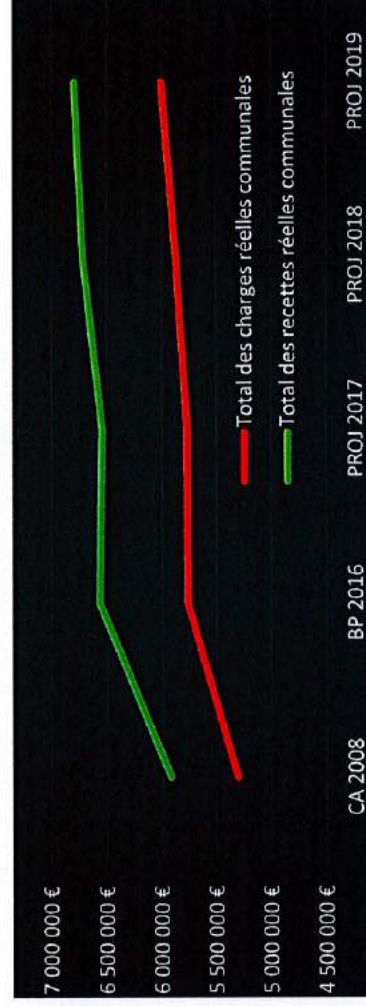
5. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS

a) Une autonomie financière encore préservée

Après la baisse significative en 2008 de la surtaxe, le prolongement de tendance sur les tendances aurait conduit à un effet « ciseaux ».



Les recettes réelles correspondent aux montants encaissés. Les recettes réelles corrigées sont égales aux recettes réelles auxquelles a été retranchée la part « supplémentaire » de recettes liée à la surtaxe (montant excédent l'inscription au BP de l'année en cours)



Afin de permettre d'engager un débat sur les évolutions budgétaires possibles, un scénario de base pour la projection des dépenses et recettes de fonctionnement de 2019 à 2020 est proposé. Il permet de conserver des marges de manœuvre financière afin de poursuivre tant le développement de la commune que les actions en matière de politiques sociale, culturelle, éducative, environnementale. (1)

Pour la section de fonctionnement, les premiers effets de la fusion liés au transfert de compétences concernant l'AC et la DSC.

Pour les dépenses de fonctionnement, en respectant les préconisations des coefficients d'évolution de la dépense publique inscrits dans la loi de programmation des finances, les évolutions globales seraient les suivantes, en prenant comme année de référence le budget 2018. Des arbitrages devraient donc être réalisés entre chacun des chapitres et à l'intérieur de chacun des chapitres.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitres LIBELLES	PREVU BP+DM 2018	Projection 2019 1,20%	Projection 2020 1,20%	Projection 2021 1,20%	Projection 2022 1,20%
Charges à caractère général	1 910 610 €				
Charges de personnel et frais assimilés	3 100 000 €				
Atténuation de produits	117 600 €				
Autres charges de gestion courante	777 500 €				
Charges financières	83 840 €				
Charges exceptionnelles + provisions	18 500 €				
Dépenses imprévues	25 887 €				
Total des charges réelles	6 033 937 €	6 106 344 €	6 179 620 €	6 253 776 €	6 328 821 €
écart en €		72 407 €	73 276 €	74 155 €	75 045 €

(1) Pour respecter ce scénario, les dépenses de fonctionnement, des hypothèses tenant compte de la « rigidité » de certains postes de dépenses peuvent être retenues :

- les charges à caractère général ne peuvent être maintenues à leur niveau actuel,
- la masse salariale nette évolue de 2 % par an (1 % d'évolution : 31 000 €)
- les frais financiers sont ceux liés à la dette actuelle et sans réalisation de nouveaux emprunts. Toutefois, des hypothèses de réalisations d'emprunts peuvent être simulées et augmenter les dépenses réelles de fonctionnement,
- les contributions aux syndicats, EPCI, services extérieurs sont stables,
- les subventions aux associations sont maintenues au niveau actuel tout en intégrant une enveloppe pour des manifestations exceptionnelles (*),
- Le FPIC est évalué à son montant actuel (selon les premières indications fournies par les services de l'Etat) avec une légère fluctuation en 2019 : + 10 000 €

En revanche, ne sont pas pris en compte :

- la contribution au fonctionnement des transports urbains (RLV)
- l'impact de la taxe GEMAPI

(*) Alors que de nombreuses collectivités n'ont pu maintenir leur niveau d'intervention du fait des contraintes budgétaires, la commune confirme sa volonté de soutenir l'action des associations volvicaises que ce soient par l'attribution de subventions et/ou par la mise à disposition de locaux. Les efforts de mutualisation des espaces associatifs devront être poursuivis.

(2) Pour les recettes de fonctionnement, les hypothèses et données suivantes ont été retenues :

- le produit des services et du domaine sont stabilisés à leur niveau actuel
- les impôts locaux progressent globalement de 2 % par an (variation nominale et physique des bases), sous réserve du dispositif retenu pour l'accompagnement de la suppression partielle de la taxe d'habitation (*).
- la progression de la surtaxe a été partiellement intégrée. Un montant de 2 800 000 € est retenu à compter de 2019
- l'attribution de compensation est réduite à la suite de la dissolution du SIAD et de la prise de compétence TOURISME par RLV. La dotation de solidarité communautaire est revue à la baisse à compter de 2019.
- les dotations et participations diminuent peu. Le montant est stabilisé en 2018 et 2019 et n'anticipe pas les effets d'une DGF négative. (dans l'attente de la réforme de la DGF).
- les produits exceptionnels sont estimés à hauteur d'une valeur moyenne de 10 000 € à 20 000 € par an. Ils pourraient être nettement plus élevés si la cession de terrain des « Bouquets » intervient cette année.

(3) L'épargne de la collectivité

L'épargne brute de la collectivité se situait en 2015 au Compte Administratif à 23,3 %, taux supérieur à la moyenne nationale de la strate démographique 16,7 %. L'épargne nette pour Volvic en 2015 était de 18 %, taux supérieur à la moyenne nationale de la strate 8,7%.

Evolution du taux : **23,3** % en 2015, de **26,1** % en 2016, **29,1** % en 2017 et **28,9** % en 2018 pour Volvic,

Par comparaison avec l'année 2007, intégrant un niveau de taxe sur les eaux minérales de l'ordre de 3 M€, la commune a retrouvé un taux d'épargne brute légèrement supérieur en 2016 à celui de 2007 : **25** % en 2007 et **26** % en 2016. Avec une surtaxe de 3 500 000 €, le taux d'épargne brute s'améliore encore nettement : **28,9** % en 2018

En revanche, le taux d'épargne nette s'est nettement amélioré : **14,8** % en 2007, **24,8** % en 2017, **24,4** % en 2018

La question du niveau de la surtaxe est donc prépondérante et conditionne la capacité d'investissement de la commune. Avec un montant de surtaxe 2 fois supérieur à celui des impôts locaux, le recours au levier fiscal des « taxes ménages » pour maintenir le niveau de recettes de la commune conduirait à une très forte augmentation.

C'est une hypothèse de taxe sur les eaux minérales (redevance) de 2 800 000 € (montant conforme aux préconisations liées à la transformation du système de versement aux communes qui prévoit une régularisation à la hausse ou à la baisse au cours du dernier trimestre de l'année de perception) sur la période 2019 – 2020. Le calendrier ainsi proposé conduit à limiter la capacité d'investissement sur les 9 premiers mois de l'année. En revanche, en cas de régularisation positive au cours du dernier trimestre, le complément de recettes ainsi dégagé devrait prioritairement alimenter l'autofinancement. La capacité d'investissement sur cette période peut être estimée entre 600 000 € et 800 000 € (hors excédents) selon les taux de subventions dont peuvent bénéficier les projets d'investissement. Aussi, au regard de la prospective des projets d'équipement, la commune pourrait avoir à recourir à l'emprunt en reconstituant *a minima* son stock de dette actuelle sans dégrader son ratio de désendettement.

Pour information, un emprunt de 100 000 € sur 20 ans génère un remboursement annuel d'environ 7 000 €.

(4) Endettement

En dehors de toute nouvelle souscription d'emprunt, l'annuité de la dette décroît d'environ 18 000 € en 2020 et 85 000 € en 2021.

Pour la commune de Volvic, la part de l'annuité de la dette dans les recettes réelles de fonctionnement est de **5,5** %, en 2018, **(5,3** % en 2017, **5,9** %, en 2016) : ce qui laisse une disponibilité en capacité d'endettement.

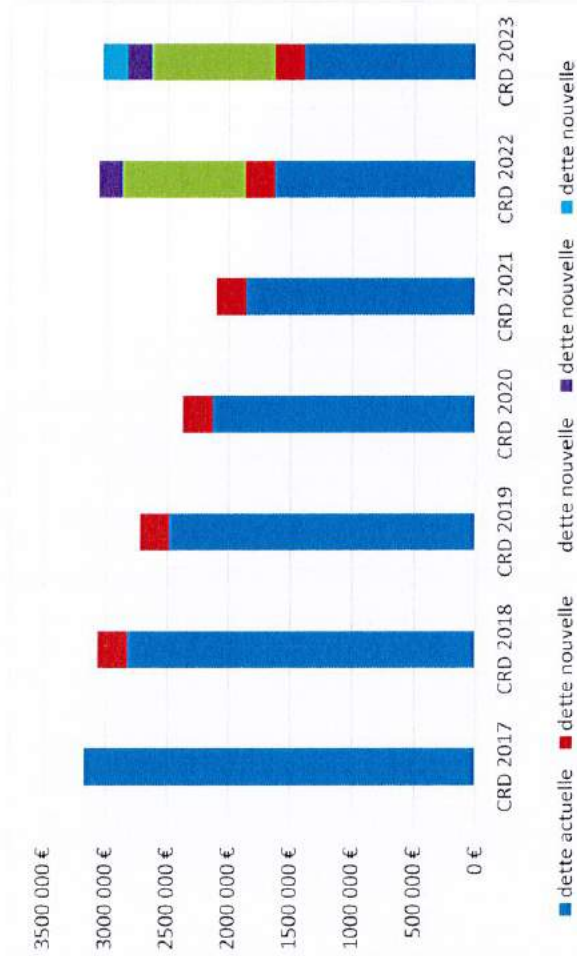
Le ratio de désendettement de la commune mesure en nombre d'années le temps qu'il faudrait à la commune pour effacer totalement son encours de dette si elle utilisait pour ce faire l'intégralité de son épargne brute.

Ce ratio s'écrit : encours de la dette / épargne brute = capacité de désendettement (en années).

A ce jour, et toutes choses égales par ailleurs, la commune est dans une situation plutôt favorable par rapport aux autres communes de la strate démographique. Pour la commune de Volvic, la valeur en 2016 était de 2 ans, de 1,4 an en 2017. Elle est de **1,3** an en 2018.

Hypothèses d'endettement

Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20190228-17-2019-DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019



Au regard de l'évolution de l'annuité et du capital restant dû de la dette sur la période 2018 – 2023, et en gardant comme référence les années 2017 / 2018, la commune peut souscrire de nouveaux emprunts sans dégrader sa structure budgétaire.

Cette annuité nouvelle doit intégrer aussi bien de nouveaux « portages » fonciers par l'EPF que la réalisation de nouveaux emprunts sur le budget communal.

b) Éléments de débat

Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20190228-17-2019-DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

Les éléments précédents du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), permettent d'avoir une vision de la gestion de l'année écoulée, de l'état des finances en ce début d'année et des éléments prospectifs sur les recettes et dépenses en tenant compte du fonctionnement courant et des projets en cours, à lancer ou à étudier. Ce rapport a éclairé certaines évolutions du contexte national comme local (compétences assumées par RLV) qui peuvent avoir des impacts sur la gestion municipale (DGF, baisse de subventions, transferts de charges, encadrement des dépenses, etc).

Le débat qui suit la présentation du ROB est l'occasion de préciser des données et de réfléchir à la priorité des investissements, aux arbitrages pour les dépenses de fonctionnement (place de la culture, des associations, du social, etc) et sur les moyens de les financer (fiscalité, prix des services, emprunts, autofinancement, etc).

Comme chaque année cela reste un exercice délicat exigeant analyse lucide, vision pluriannuelle, maîtrise des dépenses et pragmatisme en termes de fiscalité pour pouvoir offrir des services de qualité, investir pour les générations à venir tout en recherchant solidarité et équité pour les financements.

Entre 2008 et 2015, la crise s'est traduite à Volvic par une baisse très importante (près d'un tiers) de ses recettes exceptionnelles provenant de la surtaxe de l'eau minérale de Volvic vendue en France. Depuis 2016, les ventes retrouvent leur niveau d'avant la crise de 2008 en raison à la fois de la canicule, d'une nouvelle stratégie marketing et des effets de la sortie de crise. Le retour de la croissance économique en France a redonné de la confiance aux ménages qui se traduit par plus de consommation.

Cette situation ouvre de nouvelles perspectives en termes d'investissement même si ces recettes exceptionnelles doivent bien être considérées comme telles car il serait irresponsable d'exclure tout retournement de conjoncture ou changement de législation. D'autant que comme toutes les communes, mais plus que d'autres en raison de ses impôts faibles, Volvic subit fortement la baisse des dotations de l'Etat, l'augmentation du FPIC et la raréfaction des subventions départementales et régionales (non éligible à la DETR par exemple).

Il apparaît donc important d'utiliser ces recettes pour de l'investissement et non du fonctionnement, du moins principalement car certains investissements génèrent des dépenses de fonctionnement (personnel, chauffage, entretien, etc...).

Comme pour toutes les communes il faut être vigilant sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement qui seront de plus en plus surveillées voire contrôlées par l'Etat. C'est déjà le cas pour les grandes collectivités. La masse salariale à Volvic est maîtrisée même si elle y est plus élevée que dans des communes de même taille qui n'ont pas autant d'équipements. A Volvic, certains services comme la cantine sont également très couteux en raison à la fois d'une volonté de qualité (bio, circuits courts, personnel d'encadrement) et d'un prix car tenant compte du quotient familial. C'est le cas également pour l'école de musique, ou le centre de loisirs.

Ces éléments de contexte moins inquiétants que par les années passées peuvent permettre un débat différent sur la fiscalité et sur les investissements par exemple d'autant que la commune est très peu endettée tout en conservant des taux d'imposition et des tarifs de services faibles, qui pourraient être augmentés si nécessaire. L'étude du cabinet d'audit comptable Stratorial demandée par RLV sur les 31 communes montre d'ailleurs clairement que Volvic fait partie des communes présentant une situation financière saine tout en ayant maintenu des impôts faibles. Ce rapport souligne aussi la grande maîtrise des charges de fonctionnement qui n'augmentent que de 0,8% par an en moyenne sur les 5 dernières années.

La fusion de VSV avec Riom communauté et Limagne d'Ennezat, formant depuis le 1er janvier 2018 une communauté d'agglomération, peut offrir de belles opportunités de réduction de coûts (par des mutualisations) et d'offre de services nouveaux (comme le transport). Elle peut aussi générer des coûts supplémentaires pour la commune, ses entreprises et les habitants (GEMAPI, transfert de l'eau et assainissement en 2020, taxe transport, etc...). Il sera important d'essayer d'anticiper les impacts de cette nouvelle organisation territoriale avec des transferts de compétence et la disparition de certains syndicats, comme le Siad par exemple.

Parmi les atouts de la commune moins apparents dans les tableaux de ce ROB, il faut souligner la qualité du personnel grâce aux recrutements faits ces dernières années (suite à des mutations) et grâce à un investissement lourd et constant en formation (près d'une dizaine d'agents ont pu passer de cadre C à cadre B et certains de B à A). Nous disposons aujourd'hui d'un personnel pour la grande majorité très compétent et impliqué ce qui est un vrai atout pour maîtriser les dépenses, pour la qualité du service rendu et pour le suivi des projets, même si pour cette dernière mission il apparaît un manque de personnel eu égard au nombre de projets à suivre et à lancer.

Cette année encore, plusieurs choix s'offrent aux élus à l'occasion du vote du budget et c'est toujours une chance d'avoir le choix. On peut réduire, maintenir ou augmenter certaines dépenses facultatives (TAP, culture, communication, subventions aux associations...).

On peut augmenter les impôts ou pas, revoir le prix des services ou pas, emprunter ou pas selon les ambitions pour notre commune et ses besoins : conforter ce qui existe, accueillir de nouveaux habitants, offrir de nouveaux services en réalisant les projets prévus, s'investir dans des événements d'envergure comme VVX, ...

Cette présentation du ROB est donc l'occasion d'avoir un vrai débat entre tous les élus soucieux de l'avenir de leur commune (puis avec les Volvicais en réunion publique début mars) avant les choix budgétaires et fiscaux à faire lors du vote du budget dans un mois.